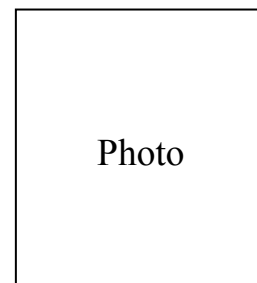




ARIFTS site Nantais

ÉPREUVES D'ADMISSION 2019 À L'ENTRÉE EN FORMATION CAFDES



Fiche d'inscription

Candidat

Madame

Monsieur

NOM :

PRENOM :

Adresse Personnelle :

N°: Rue

Code postal : Ville :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de Naissance :

Téléphone personnel : Portable :

e-mail :

Situation Professionnelle Actuelle

Dénomination de l'employeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Lieu de travail (si différente de l'employeur) :

Adresse:

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Directeur en poste du secteur privé | <input type="checkbox"/> Directeur administratif d'association |
| <input type="checkbox"/> Directeur en poste du secteur public | <input type="checkbox"/> Formateur ou cadre du secteur social |
| <input type="checkbox"/> Directeur adjoint | <input type="checkbox"/> Psychologue |
| <input type="checkbox"/> Chef de service | <input type="checkbox"/> Cadre hors secteur social |
| <input type="checkbox"/> Cadre socio-éducatif | <input type="checkbox"/> Profession paramédicale : |
| <input type="checkbox"/> Conseiller socio-éducatif | <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

Date d'entrée en fonction :

Accès à la formation

La formation préparant au diplôme du CAFDES est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions prévues selon l'arrêté du 5 juin 2007 :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II,
- ✓ Être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le Ministre chargé de L'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures,
- ✓ Être titulaire d'un diplôme mentionné au Code de l'action sociale et des familles ou au Code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale, ou médico-sociale,
- ✓ Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Les candidats titulaires d'un diplôme à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

Les épreuves de sélection

La sélection comporte une épreuve écrite et une épreuve orale (notées sur 20 et compensables entre elles sauf note inférieure à 7).

L'épreuve écrite, d'une durée de trois heures, doit permettre à l'établissement de formation de vérifier :

- ✓ Les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, ses capacités à poser un jugement argumenté et organisé,
- ✓ D'évaluer la culture générale, l'intérêt pour les problèmes de société et la capacité à développer et formaliser un point de vue,
- ✓ À partir d'un texte sur un sujet d'actualité, le candidat doit mettre en avant les idées forces du texte, montrer comment elles s'inscrivent dans un contexte politique et social et enfin argumenter sa position.

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes, est destinée notamment à évaluer la manière dont le candidat :

- ✓ Envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste en un entretien à partir de la note synthétique de 4 à 6 pages rédigée par le candidat,
- ✓ Le candidat dispose de 5 minutes pour faire la présentation de sa note. Le jury engage ensuite, avec le candidat, un débat d'une durée de 25 minutes.

Conformément à l'article 3 - alinéa 4 de l'arrêté du 5 juin 2007, sont dispensés de l'épreuve écrite les candidats justifiant :

- ✓ D'un diplôme national ou diplôme visé par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures,
- ✓ Ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau I.

Extrait du règlement de sélection à la formation CAFDES des adhérents du réseau UNAFORIS

- A télécharger sur notre site internet : <http://www.arifts.fr>

Diplômes scolaires, universitaires et professionnels *(joindre les photocopies)*

Diplôme	Niveau du diplôme*	Date d'obtention	Établissement de formation

* Si nécessaire, se reporter au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Site internet : www.cnpc.gouv.fr

Centre envisagé pour la formation CAFDES

Pour l'inter région Grand Ouest

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> IRTS d'Aquitaine (Bordeaux) | <input type="checkbox"/> ARIFTS Site Nantais |
| <input type="checkbox"/> IRTS Poitou-Charentes (Poitiers) | <input type="checkbox"/> ITS (Tours) |
| <input type="checkbox"/> ASKORIA (Rennes) | <input type="checkbox"/> C.N.A.M Pays de la Loire (Angers) |
| <input type="checkbox"/> Autres : _____ | |

Date limite d'inscription

Le dossier d'inscription complet devra nous parvenir au plus tard **le 15 février 2019 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) par envoi recommandé avec accusé de réception à ARIFTS Site Nantais – Service FEM - Cité de la Formation Santé/Social – 10 rue Marion Cahour - 44400 REZE.

Tout dossier parvenu incomplet ou adressé après cette date sera rejeté.

Dates des épreuves d'admission

Date de l'épreuve écrite : **22 mars 2019**

Date de l'épreuve orale : **22 mars 2019**

Pour les candidats déposant leur dossier dans les centres de Nantes et de Rennes les épreuves se dérouleront à l'ARIFTS site Nantais (REZE).

J'autorise la mise en ligne de mon nom sur la liste d'admission sur le site internet de l'ARIFTS Site Nantais.

Date et signature :

Pièces à joindre

- Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers,
- Un curriculum vitae,
- Une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels (accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger),
- Attestations ou certificats de travail
- Une note de 4 à 6 pages maxi (en **4 exemplaires papier**¹) rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devra être présenté :
 - Un exposé des motivations,
 - Une analyse du parcours professionnel et de formation,
 - Une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale,
- Le cas échéant, d'une autorisation écrite pour la mise en ligne sur internet des résultats du règlement des frais des épreuves d'admission
- Chèques bancaires libellés à l'ordre de l'ARIFTS
 - Règlement des frais de dossier : 50 € non remboursables,
 - Règlement des frais d'inscription à la sélection : 120 € épreuve orale seule - 280 € épreuve écrite et orale,
- En cas de situation justifiant des modalités adaptées d'examens : joindre un certificat médical ou une certification administrative.

Dossier à retourner à

**ARITS Site Nantais
Formation CAFDES
10, rue Marion Cahour
44400 REZE**

Personnes à contacter :

Responsable pédagogique : Emmanuelle ROBERT - 02 40 75 92 75 – e.robert@arifts.fr

Assistante formation : Corinne LECONTE – 02 40 75 94 00 – c.leconte@arifts.fr

¹ Police : Times – Taille : 12 – Interligne : 1.5 – Marges 3cm (droite, gauche, haut, bas)